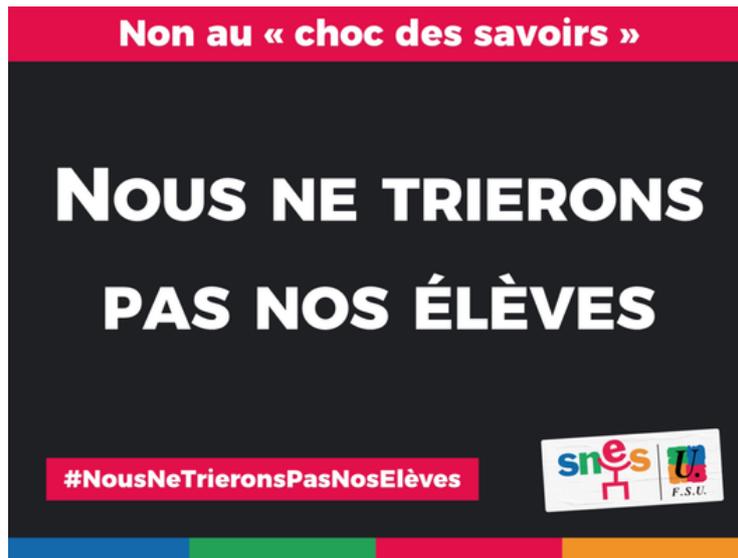


# ORGANISER LA RÉSISTANCE

Les groupes de niveaux sont un **outil de tri social inacceptable et dangereux pour notre modèle social**.

Dans cet article, des outils du SNES-FSU pour informer les collègues et faire reculer ce projet : **beaucoup de choses sont présentées comme obligatoires par les IPR, mais ne le sont pas !**



## Agir en Conseil d'administration - Quelques rappels ! ⚠️

👉 C'est le CA, **et non le chef d'établissement**, qui "fixe les principes de mise en oeuvre de l'**autonomie pédagogique et éducative** dont disposent les établissements [...]" (art R421-20 du Code de l'éducation). C'est donc en CA, par **un vote**, qu'on détermine :

- "l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que **les modalités de répartition des élèves**".
- "l'**emploi des dotations en heures d'enseignement**" (art R421-2 du Code de l'éducation)

👉 Ces articles de loi prévalent sur la note de service du 15 mars 2024. Ainsi, **un CA peut décider, par un vote, de l'obligation de groupes hétérogènes ou de la continuité entre le groupe classe et les groupes de mathématiques et de français pour permettre à tous les élèves de progresser** (s'appuyer sur l'article D332-5 du Code de l'éducation)

👉 L'organisation en groupes est rendue **obligatoire** en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sur tous les cours de français et de mathématiques, **MAIS il n'existe pas de mode opératoire national sur la composition des groupes, qui est laissée à la main des équipes localement.**

☛ Sommes-nous obligé·es de faire changer les élèves de groupe ?

**NON X**

Une liberté totale est laissée sur les moments où il aura des passages entre les groupes. **Les textes prévoient seulement la possibilité de faire changer les élèves de groupe, ce n'est pas une obligation !**

☛ Sommes-nous obligé·es d'adopter des progressions communes ?

**NON X**

☛ Sommes-nous obligé·es d'adopter des évaluations communes ?

**NON X**

Ce ne sont que des prescriptions visant à mieux nous auto-replacer et mettre fin à notre liberté pédagogique !

## Et concrètement en CA ? 🤔

Il est possible d'agir en conseil d'administration pour contourner la mise en oeuvre des groupes de niveau en utilisant des leviers réglementaires.

☛ Le SNES-FSU vous proposer **les outils** dans le cadre d'une action coordonnée avec les parents d'élèves élus au CA.

